

### Union des Syndicats SUD du Groupe Safran

144 boulevard de la Villette, 75019 Paris



http://www.sud-safran.com - contact@sud-safran.com

Mardi 12 février 2013

# Négociations Annuelles Obligatoires

# Réunion du 7 février 2013

Jeudi 7 février 2013 a eu lieu la 2<sup>ème</sup> réunion de négociation des salaires 2013. Nous reproduisons ici les propositions de SUD et celles de la direction lors de cette réunion.

# **Propositions SUD:**

- ✓ Garantie du décollement pour que les augmentations des ex-SME soient pérennes après juillet
- ✓ Augmentation générale uniforme pour tous, cadres et non-cadres, de 100 € avec effet rétroactif au f<sup>e</sup> janvier 2013
- ✓ Suppression des parts variables et attribution de ces sommes à l'AG (budget 1 million € pour 60 hauts cadres ex-SPS et pouvant être étendu à ex-SME).
- ✓ Allocation annuelle ex-SPS (3958 € en 2012) étendue à l'ensemble du personnel Herakles et revalorisation de celle-ci.
- ✓ Clause de revoyure.
- ✓ Prime de quart à 150 € (ex-SME).
- ✓ Revalorisation des primes liées à la nature du travail de 10 %.
- ✓ Octroi de la J1 (prime d'exposition aux risques pyrotechniques) à l'ensemble du personnel et revalorisation à 5 €.
- ✓ Pour l'ensemble du personnel, harmonisation et revalorisation de l'ASTE.
- ✓ Intégration dans l'accord salarial des données attendues lors de la présentation de l'application de la NAO 2013 afin d'obtenir un réel bilan des effets de la politique salariale.

## PROPOSTIONS DIRECTION

# ➤ Non Cadres ex-SME et ex-SPS

Augmentations générales :

1.3% ( + 0.1% par rapport à l'ancienne proposition Direction)

et AG mini garantie de 35€(apparition d'un mini garanti)

date d'application : 01/03/2013 (pas de changement)

Augmentations Individuelles :

1.3% (+0.05% par rapport à l'ancienne proposition Direction)

0.15% d'AI spécifiques (+0.05%) concernant principalement l'égalité F/H, évolutions de carrière et Séniors

effet ancienneté de 0.1%.

date d'application : 01/04/2013 (pas de changement)

■ Garantie Pluriannuelle de 6% d'augmentation (basée sur le Brut hors ancienneté) si moins de 6% sur 2010,2011 et 2012. La compensation pour atteindre les 6% serait appliquée au 01/06/2013. (nouvelle mesure)

## > Cadres

### Ex-SM

Augmentations générales :

1.3% (+0.1% par rapport à l'ancien proposition Direction) date d'application : 01/03/2013 (pas de changement)

• Augmentations Individuelles :

1.45% (+0.1% par rapport à l'ancienne proposition Direction)

0.10% d'AI spécifiques concernant principalement l'égalité F/H et les jeunes embauchés (pas de changement)

date d'application : 01/04/2013 (pas de changement)

#### **Ex-SPS**

- Augmentations générales : Néant (pas de changement)
- Augmentations Individuelles :

2.75% (+0.2% par rapport à l'ancienne proposition Direction)

0.10% d'AI spécifiques concernant principalement l'égalité F/H et les jeunes embauchés (pas de changement)

date d'application : 01/04/2013 (pas de changement)

Garantie d'une AI mini correspondant à 1% du salaire moyen des cadres ex-SPS, c'est à dire 53€(apparition d'une AI mini pour ceux qui auront une AI).

#### **Autres mesures:**

Revalorisation des primes liées à la nature du travail de 1.3%. (1.2% précédemment soit +0.1%)

Prime annuelle ex-SME : Elle passerait de 2790€ à 2825€ pour les Ouvriers et de 3090€ à 3125€ pour les AM.(nouvelle mesure)

**Allocation annuelle ex-SPS : Son montant mini garanti serait de 3950€**(nota : en 2012 le montant réel a été de 3958,80€) (nouvelle mesure)

**ASTE** : elle serait revalorisée à 30€(nouvelle mesure de quelques centimes d'euro)

Faîtes les comptes . . . 0.1% pour 3 000 € de salaire brut c'est 3€ brut !